

HAMON & CIE (INTERNATIONAL) SA
RUE ANDRE DUMONT 6
1435 MONT-SAINT-GUIBERT
N° ENTREPRISE 0402 960 467

**RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 7:179
(RAPPORT SUR LE PRIX D'EMISSION) ET 7:197 (RAPPORT SUR LES APPORTS EN NATURE)
DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

Chers actionnaires,

1. Contexte juridique

Le présent rapport est établi conformément aux articles 7:179, §1, alinéa premier et 7:197, §1, alinéa premier du Code des Sociétés et Associations (**CSA**) à l'attention de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui sera tenue prochainement devant un notaire.

L'article 7: 179 , § 1 expose que “ *l'organe d'administration rédige un rapport sur l'opération qui justifie spécialement le prix d'émission et décrit les conséquences de l'opération sur les droits patrimoniaux et les droits sociaux des actionnaires*”.

L'article 7:197, §1 expose que “ *au cas où l'augmentation de capital comporte des apports en nature, l'organe d'administration expose dans son rapport, l'intérêt que l'apport présente pour la société. Le rapport comporte une description de chaque apport et en donne une évaluation motivée. Il indique quelle est la rémunération attribuée en contrepartie de l'apport ...*”

2. Description de l'opération

Cette assemblée générale décidera de la proposition de conversion de EUR 4,2 millions de dette en capital par les apports en nature de créances détenues par la société wallonne de gestion et de participations SA (la « **Sogepa** »), et les banques (à savoir, la société anonyme « ING Belgique », ayant son siège à 1000 Bruxelles, Avenue Marnix 24, RPM Bruxelles 0403.200.393, la société anonyme « KBC BANK », ayant son siège à 1080 Bruxelles, Avenue du port 2, RPM Bruxelles 0462.920.226 et la société anonyme « BNP Paribas Fortis », ayant son siège à 1000 Bruxelles, Montagne du Parc 3, RPM Bruxelles 0403.199.702, les « **Banques** ») en vertu respectivement des tranches A et B du crédit renouvelable en échange de l'émission de nouvelles actions pour un prix de 0,50 EUR par action.

3. Contexte de l'opération

L'opération est envisagée dans le cadre du plan de renforcement des capitaux propres de la Société (le « **Plan de Recapitalisation** »).

A cet égard, un accord de principe sur le Plan de Recapitalisation est intervenu entre la Société, les

Banques et la Sogepa sous certaines conditions suspensives, dont l'accord des créanciers obligataires sur l'extension de la maturité de l'emprunt obligataire. Cet accord de principe a été formalisé dans une term sheet, signée par la Sogepa et les Banques le 21 avril 2021 (la « **Term Sheet** ») et acceptée par le Conseil d'administration de la Société sur la base notamment de l'avis motivé du Comité d'administrateurs indépendants du 20 avril 2021, conformément aux dispositions de l'article 7:97 du CSA.

L'ensemble des opérations envisagées dans la Term Sheet s'inscrit dans le cadre d'une restructuration globale des capitaux propres de la Société et de l'amélioration de sa trésorerie à court terme par le biais, entre autres :

- (i) d'une prolongation de la durée d'échéance de l'emprunt obligataire au 30 janvier 2035
- (ii) d'une conversion en capital de créances de la Sogepa et des Banques pour un total de EUR 4,2 millions, à savoir (i) pour la SOGEPA, EUR 2,100,000 sur la tranche A du Crédit Syndiqué Senior, et (ii) pour les Banques un total de EUR 2,100,000 sur la tranche B du Crédit Syndiqué Senior, réparti entre les banquiers syndiqués comme suit : EUR 748,643 EUR pour ING Belgique, EUR 767,970 EUR pour BNP Paribas Fortis, et EUR 583,387 pour KBC BANK)
- (iii) d'une augmentation de capital en numéraire de EUR 15 millions de la Sogepa et d'un abandon de créances des Banques à hauteur de EUR 24.864.108,49.

Ces opérations sont conditionnelles l'une à l'autre, et supposent que les créanciers obligataires marquent leur accord sur l'extension de la maturité de l'emprunt obligataire lors de l'assemblée générale qui se tiendra au plus tôt la dernière semaine de mai. Elles supposent également la réalisation par la Société d'un certain nombre d'objectifs opérationnels.

- (iv) Par ailleurs, la Sogepa octroie un nouveau crédit-pont prioritaire de EUR 5 millions qui ne sera libéré qu'en cas de retard avéré, justifié et limité dans le temps dans la mise en œuvre de la *Roadmap 2025*.

Cette restructuration fait suite à la nécessité de redresser les capitaux propres du groupe Hamon (le « **Groupe** ») qui s'élevaient à EUR - 18,8 millions au 31 décembre 2020, et à renforcer sa trésorerie. Les résultats de l'année 2020¹, fortement impactés par le Covid-19, ont en effet négativement affecté la trésorerie du Groupe et sa structure bilantaire, rendant indispensable d'une part le renforcement des capitaux propres, et d'autre part un apport immédiat de liquidités. La Sogepa et les Banques ont accepté de soutenir Hamon sur la base de la Feuille de route 2025, intitulée « Roadmap 2025 », un plan stratégique développé par le management de la Société afin de mener le Groupe à la rentabilité par diverses actions relatives tant à l'organisation du Groupe, à la fiabilisation de ses opérations qu'à l'évolution de l'offre des produits de la Société vers une activité orientée sur le service aux clients, s'inscrivant résolument dans la transition énergétique dont la Société souhaite être un acteur important.

¹ Le communiqué de presse présentant les résultats préliminaires de la Société est annexé au présent rapport

Ce plan stratégique a été considéré comme permettant d'assurer la continuité de la Société. Dans ce contexte, la Sogepa et les Banques ont accepté de mettre en place le Plan de Recapitalisation dont question ci-dessus.

4. Objet du rapport

Ainsi que précisé au point 1, le Conseil d'administration a rédigé le présent rapport conformément à l'article 7:179, § 1 (justification du prix d'émission) et à l'article 7:197, §1 (apport en nature) du CSA.

Le présent rapport comprend donc :

- une description et une évaluation des apports en nature, à savoir EUR 2,1 millions de la tranche A du crédit renouvelable octroyée par la Sogepa et EUR 2,1 millions de la tranche B du crédit renouvelable octroyée par les Banques (l'« **Augmentation de Capital en Nature** »)
- le prix d'émission et la rémunération attribuée en contrepartie de l'apport
- les conséquences de cette opération sur les droits patrimoniaux et sociaux des actionnaires, eu égard à la contrepartie offerte aux actionnaires.
- l'intérêt pour la Société de l'Augmentation de Capital en Nature ainsi que, plus largement, du Plan de Recapitalisation.

Ce rapport du Conseil d'administration doit être lu conjointement avec le rapport du commissaire de la Société, dont une copie est jointe au présent rapport (cf. Annexe 1).

5. Description et évaluation des apports

Les apports en nature envisagés consistent en l'apport de créances détenues par la Sogepa et les Banques en vertu de la tranche A et B du crédit renouvelable (dont l'emprunteur est Hamon & Cie (International) SA, la société faitière du Groupe), pour un montant total de EUR 4,2 millions, soit 2,1 millions chacune, réparties comme suit : (i) pour la SOGEPa, EUR 2,100,000, sur la tranche A du Crédit Syndiqué Senior, et (ii) pour les Banques un total de EUR 2,100,000, sur la tranche B du Crédit Syndiqué Senior, réparti entre les banquiers syndiqués comme suit : EUR 748,643 EUR pour ING Belgique, EUR 767,970 EUR pour BNP Paribas Fortis, et EUR 583,387 pour KBC BANK).

Au 31 mars 2021, le crédit RCF et le prêt subordonné représentent une dette de EUR 54,5 millions dans les comptes sociaux (non consolidés) de Hamon & Cie (International) SA. En cas d'accord des créanciers obligataires sur le prolongement de la maturité de l'emprunt obligataire à 2035 et de l'assemblée générale des actionnaires de la Société de procéder à l'Augmentation de Capital en Nature, la dette résiduelle s'élèvera à EUR 27,5 millions après l'abandon par les Banques des montants prévus dans la Term Sheet.

Cette évolution de la dette est résumée dans le tableau ci-dessous (en EUR).

Description	Contrepartie	Montants dus en capital	Intérêts échus	Total avant conversion et abandons	Montants convertis (capital)	Total après conversion	Montants abandonnés	Total après conversion et abandons
RCF – Tranche A	Sogepa	14,852,138	116,446	14,968,584	2,100,000	12,868,584	0	12,868,584
RCF – Tranche B	Banques	10,874,108	85,257	10,959,365	2,100,000	8,859,365	8,774,108	85,257
Prêt subordonné – Tranche A	Sogepa	14,000,000	272,020	14,272,020	0	14,272,020	0	14,272,020
Prêt subordonné – Tranche B	Banques	14,000,000	272,020	14,272,020	0	14,272,020	14,000,000	272,020
Emprunt obligataire	Investisseurs	33,000,000	1,266,417	34,266,417	0	34,266,417	0	34,266,417

Les abandons de créances des Banques seront de EUR 22.774.108.49 à la date de réalisation effective du Plan de Recapitalisation et le solde de EUR 2.090.000 pour atteindre le montant repris dans la Term Sheet sera abandonné au fur et à mesure que le montant résiduel correspondant sera tiré sur le RCF – Tranche B.

Les apports en nature des créances sont valorisés à leur valeur nominale, soit un montant de EUR 4,2 millions. Leur valeur nominale est déduite de la convention de crédit renouvelable (« RCF »). Le Conseil d'administration est dès lors d'avis que la valorisation de la créance à sa valeur nominale est adéquate, conforme à la pratique de marché et qu'il n'y aucune raison d'appliquer une dévalorisation sur la créance pour tenir compte de la situation de trésorerie de la Société.

6. Prix d'émission et rémunération de l'apport

Le capital de la Société s'élève à EUR 35.170.611,60 et est représenté par 10.657.761 actions, sans désignation de valeur nominale. Le pair comptable s'élève donc à EUR 3,3 par action. Le prix de conversion de l'Augmentation de Capital en Nature a été fixé à EUR 0,5 par action, c'est-à-dire en dessous du pair comptable comme le permet l'article 7:178 du CSA.

Conformément à l'article 7:179, § 1 et à l'article 7:197, §1 du CSA, le Conseil d'administration doit justifier du prix d'émission et de la rémunération attribuée en contrepartie de l'apport en nature. Cette justification est reprise ci-dessous et se base sur l'avis motivé rendu le 29 avril 2021 par le Comité

d'administrateurs indépendants réuni conformément aux dispositions de l'article 7:97 du CSA et compte tenu des spécificités des opérations.

Le prix d'émission a été fixé dans la Term Sheet à EUR 0,5 par action, ce qui correspond à une valorisation de la Société équivalent à EUR 5,3 millions compte tenu du nombre d'actions en circulation avant l'Augmentation de Capital en Nature. Après examen, le Comité des administrateurs indépendants et le Conseil d'administration estiment que le prix d'émission proposé tient compte et est justifié au regard de la situation financière du Groupe et de sa trésorerie. Le Comité et le Conseil constatent également que le prix d'émission proposé s'écarte de manière significative du cours de bourse de l'action mais considèrent toutefois que le prix d'émission ne peut se baser sur le cours de bourse pour les raisons détaillées ci-après.

Le prix d'émission de EUR 0,5 par action tient compte et est justifié par la situation financière du Groupe et de sa trésorerie pour les raisons suivantes :

- Le communiqué de presse présentant la situation provisoire des comptes du Groupe indique que les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2020 s'élèvent à EUR - 18,8 millions soit une valeur d'actif net de EUR -1,76 par action.
- La situation actuelle de la trésorerie du Groupe et les prévisions de cashflow à court terme démontrent un besoin immédiat de liquidités additionnelles auquel seule la Sogepa a consenti de pourvoir. Il apparaît clairement que la continuité des activités du Groupe sera grandement menacée si le Plan de Recapitalisation n'était pas mis en œuvre et si, plus particulièrement, le Groupe ne pouvait bénéficier de nouvelles liquidités à concurrence de EUR 15 millions. Le montant qui reviendrait aux actionnaires dans un scénario de liquidation serait nul. L'urgence du besoin de liquidités n'est pas compatible avec le délai nécessaire à l'approbation d'un prospectus dans le cadre d'un appel public à l'épargne, qui aurait été nécessaire si l'augmentation de capital avait été ouverte aux actionnaires minoritaires sans pour autant être sûr que ces derniers auraient pu ou voulu participer au Plan de Recapitalisation dans des proportions suffisantes pour assurer la continuité de la Société.
- Dans le cadre de l'ensemble des opérations envisagées, la Sogepa et les Banques ont consenti à des efforts substantiels à travers la subordination de l'exposition résiduelle en crédit renouvelable pour la première, pour un montant de EUR 12,8 millions, et les abandons de créances pour les Banques pour un total de EUR 24,9 millions ;
- Outre les abandons de créances par les Banques et la subordination complémentaire par la Sogepa, les augmentations de capital par apport en nature (EUR 4,2 millions) et en numéraire (EUR 15 millions) devraient *in fine* permettre au Groupe d'assurer la pérennisation de ses activités et de créer les conditions nécessaires au déploiement de sa nouvelle feuille de route stratégique (« Roadmap 2025 »). Cela permettrait à l'ensemble des actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires, de sauvegarder à court terme la valeur des actions de la Société qu'ils détiennent et de profiter des perspectives de croissance potentielle du cours à moyen et long-terme en cas de succès de la Roadmap 2025 ;

- Dans le cadre de la définition du Plan de Recapitalisation et des négociations entre la Sogepa et les Banques, les hypothèses de taux de rentabilité interne retenues pour les augmentations de capital en nature et en numéraire sont en ligne avec le marché pour des opérations de nature similaire et prennent en compte, entre autres paramètres, une prime à la “ new money” et le niveau de risque intrinsèque à une opération de retournement.

Le prix d'émission de EUR 0,5 par action se rationalise aussi avec les éléments suivants :

- L'évolution récente du cours de bourse semble totalement détachée de toute réalité économique, étant donné qu'aucune information n'a été publiée depuis l'annonce de l'acquisition d'Esindus le 18 décembre 2020. L'annonce des résultats 2020² fait état d'une perte importante et de la nécessité d'un apport immédiat de liquidités de EUR 15 millions pour assurer la trésorerie et la continuité d'exploitation du Groupe. Ces éléments majeurs n'étaient par conséquent pas connus par le marché avant la suspension du cours du bourse en date du 26 mars dernier. Ces derniers résultats auraient en toute hypothèse conduit à un ajustement à la baisse du cours. De plus, le flottant, limité à 21,3% du total des actions de la Société, rend le cours de bourse particulièrement sensible à des ordres d'achat et de vente portant sur des volumes relativement limités. Le cours moyen observé sur 2020 était de EUR 1,48 avec un minimum de EUR 0,9 et un maximum de EUR 2. Il n'intègre pas l'impact qu'aurait pu avoir l'annonce des résultats 2020 et la situation dégradée de trésorerie. L'évolution récente du cours de bourse de la Société ne constitue donc pas une base valable pour estimer le prix d'émission de EUR 0,5 ;
- Les derniers éléments financiers consolidés et audités (publiés dans le rapport semestriel à fin juin 2020) faisaient état de fonds propres de EUR 10,2 millions. Le cours de bourse à la date de publication du rapport semestriel (10 septembre 2020) donnait une capitalisation boursière de EUR 16 millions, soit une prime de EUR 5,8 millions par rapport à la valeur comptable des fonds propres consolidés. La valeur comptable des fonds propres consolidés à fin 2020 (non-connus du marché à la date de la suspension du cours, *cfr supra*) est négative à EUR -18,8 millions. Dans la mesure où les fonds propres consolidés seraient considérés comme nuls, la capitalisation boursière n'excéderait pas le montant de la prime de EUR 5,8 millions ce qui est très proche du prix de conversion de EUR 0,5 par action.

Le Conseil d'administration considère que le prix d'émission de EUR 0,5 par action est justifié et raisonnable au regard de la situation économique de la Société.

En conséquence, en rémunération des apports de créances de la Sogepa et des Banques, il est proposé d'augmenter le capital de la Société d'un montant d'EUR 4,2 millions par l'émission de 8.400.000 actions nouvelles de la Société, sans désignation de valeur nominale, comme suit : la Sogepa souscrira à 4.200.000 actions par le biais d'une augmentation de capital par apport en nature de sa créance à concurrence d'EUR 2,1 millions de même que les Banques souscriront à 4.200.000 actions par le biais

² Une perte de EUR -12 millions au niveau du REBITDA, d'un résultat net part du Groupe de EUR -42,7 millions et de capitaux propres négatifs à concurrence de EUR -18,8 millions,

d'une augmentation de capital par apport en nature de leur créance à concurrence d'EUR 2,1 millions au prorata de leur participation respective actuelle.

7. Conséquences sur les droits patrimoniaux et sociaux des actionnaires

L'approbation du prolongement de la maturité de l'emprunt obligataire par les créanciers obligataires ainsi que l'Augmentation de Capital en Nature par l'assemblée générale extraordinaire de la Société sont des conditions préalables à l'intervention effective de la Sogepa et des Banques dans les autres étapes de la recapitalisation du Groupe

Cette Augmentation de Capital en Nature liée à l'ensemble des autres opérations du Plan de Recapitalisation devrait permettre au Groupe Hamon de reconstituer ses capitaux propres à environ EUR 23,2 millions (pro forma IFRS sur la base des chiffres arrêtés à fin décembre 2020), auxquels s'ajoute un prêt subordonné long-terme d'EUR 26,8 millions octroyé à 100% par la Sogepa.

En l'absence de réalisation de l'Augmentation de Capital en Nature, les capitaux propres de la Société et du Groupe ne bénéficieront pas des impacts décrits ci-dessus, mettant le Groupe en grande difficulté de trésorerie.

L'Augmentation de Capital en Nature ainsi que l'augmentation de capital en numéraire qui sera souscrite par la Sogepa dans le cadre du capital autorisé auront un effet dilutif sur les droits patrimoniaux et sociaux des actionnaires existants puisque, suite à ces augmentations de capital, la structure de l'actionariat de la Société sera la suivante:

	As Is			Debt / equity conversion		Share capital increase		Shareholder after operations		
	EUR	Shares	%	EUR	Shares	EUR	Shares	EUR	Shares	%
SOGEPA	18.012.271	5.458.264	51,21%	2.100.000	4.200.000	15.000.000	30.000.000	35.112.271	39.658.264	80,84%
Free float	7.499.560	2.272.594	21,32%	-	-	-	-	7.499.560	2.272.594	4,63%
Sopal International SA	3.513.035	1.064.556	9,99%	-	-	-	-	3.513.035	1.064.556	2,17%
ING Bank	2.793.051	846.379	7,94%	748.643	1.497.286	-	-	3.541.694	2.343.665	4,78%
BNP Paribas Fortis SA	1.906.324	577.674	5,42%	767.970	1.535.940	-	-	2.674.294	2.113.614	4,31%
KBC Bank NV	1.446.370	438.294	4,11%	583.387	1.166.774	-	-	2.029.757	1.605.068	3,27%
Total	35.170.612	10.657.761		4.200.000	8.400.000	15.000.000	30.000.000	54.370.612	49.057.761	100,00%
<i>Subtotal BLMA's</i>	<i>6.145.745</i>	<i>1.862.347</i>	<i>17,47%</i>	<i>2.100.000</i>	<i>4.200.000</i>	-	-	<i>8.245.745</i>	<i>6.062.347</i>	<i>12,36%</i>

Le pair comptable par action, qui était de EUR 3,30 avant l'Augmentation de Capital en Nature, passera à EUR 2,07 suite à ladite augmentation de capital et à EUR 1,11 EUR au terme du Plan de Recapitalisation.

A titre d'information, la sensibilité du prix d'émission sur la quote-part du bénéfice et des capitaux propres de chaque actionnaire est résumée dans le tableau ci-dessous. Cette simulation présente donc pour chaque actionnaire l'impact au terme du Plan de Recapitalisation d'un prix d'émission différent, le montant de 3,3 EUR par action (le pair comptable par action avant les opérations de recapitalisation)

étant repris à titre purement illustratif sachant qu'il ne peut se justifier économiquement tel que décrit précédemment dans ce rapport.

	<i>Valeur par action</i>				
	As is	0,50	1,00	1,50	3,30
SOGEPA	51,21%	80,84%	75,55%	71,87%	64,58%
Free float	21,32%	4,63%	7,61%	9,69%	13,79%
Sopal International SA	9,99%	2,17%	3,57%	4,54%	6,46%
ING Bank	7,94%	4,78%	5,34%	5,74%	6,51%
BNP Paribas Fortis SA	5,42%	4,31%	4,51%	4,65%	4,92%
KBC Bank NV	4,11%	3,27%	3,42%	3,53%	3,73%

8. Intérêt pour la Société

Le Conseil d'administration est d'avis que les apports en nature proposés et l'Augmentation de Capital en Nature proposée sont dans l'intérêt de la Société et favorisent la poursuite de l'objet social de la Société, étant donné que :

- dans un contexte d'une situation de capitaux propres négatifs au 31 décembre 2020 et d'une trésorerie en tension extrême, l'opération envisagée de réalisation de l'Augmentation de Capital en Nature par apport en nature résultant de la conversion en capital de créances pour un total de EUR 4,2 millions, à savoir EUR 2,1 millions de la tranche A du crédit renouvelable octroyée par la Sogepa et EUR 2,1 millions de la tranche B du crédit renouvelable octroyée par les Banques, à un prix de EUR 0,50 par action, s'inscrit dans la stratégie du Groupe de renforcer ses capitaux propres et sa trésorerie et d'assurer ainsi la poursuite de ses activités conformément à la Roadmap 2025
- les conditions auxquelles l'Augmentation de Capital en Nature est envisagée ne sont pas de nature à porter préjudice à la Société et à ses actionnaires.

L'apport en nature et les autres éléments du Plan de Recapitalisation s'inscrivent plus globalement dans la perspective de continuité de la Société et devraient permettre de favoriser la croissance et l'expansion des activités de la Société ainsi que de toute autre société du Groupe auquel elle appartient.

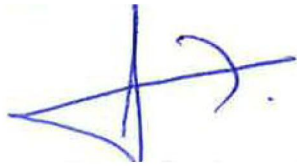
9. Rapport du Commissaire

Conformément aux articles 7:179, §1, al. 2 et 7:197, §1, al. 2 du CSA, un rapport du Commissaire, Ernst & Young représentée par Marie Kaisin, Reviseur d'entreprise, vous sera également soumis. Le présent rapport du Conseil ne s'écarte pas des conclusions établies par le Commissaire dans son rapport.

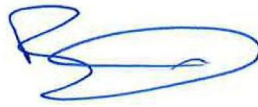
Nous vous invitons à approuver la proposition de l'Augmentation de Capital en Nature au prix d'émission de EUR 0,5 par action.

Le 30 avril 2021.

Le Conseil d'administration, accord donné à la date figurant ci-dessus.



Alexandre Grosjean



Bernard Lambilliotte



Laurent Levaux



Marie-Odile Reynaud-Lavenant
Botheia SAS



Renaud Witmeur



Valérie Potier
Sogepa SA



Aline Lambilliotte

ANNEXE 1 – Rapport du Commissaire

ANNEXE 2 –
Communiqué de presse présentant les résultats préliminaires de la Société

Communiqué de presse

Information réglementée

Information privilégiée

Le 21 avril 2021 - 11h00 CET

Résultats préliminaires annuels consolidés 2020

Prise de commandes, chiffre d'affaires et résultat net impactés par la pandémie.

Nouveau plan stratégique « Roadmap 2025 ».

Accord de principe sur la recapitalisation du Groupe signé avec la Sogepa et les partenaires bancaires, conditionné à l'accord des créanciers obligataires sur l'extension de maturité.

Trésorerie du Groupe à court terme et sa continuité d'exploitation dépendantes de la mise en œuvre effective du plan de recapitalisation.

Faits marquants

- ✓ Après un premier semestre satisfaisant pour les prises de commande, le second semestre a marqué le pas du fait de la pandémie. Les prises de commandes s'élèvent ainsi à EUR 294 millions, en recul de 14,6% par rapport à 2019 ;
- ✓ La pandémie a pesé sur le rythme de réalisation des projets, amenant une moindre génération de chiffre d'affaires. L'Ebitda avant coûts de restructuration et autres produits et charges s'établit à EUR -12 millions, contre EUR -1,9 million en 2019 ;
- ✓ Résultat net part du Groupe de EUR -42,7 millions en 2020, contre une perte normative de EUR 28,3 millions en 2019¹ ;
- ✓ Dans le cadre d'une nouvelle dynamique engagée avec le nouveau plan stratégique validé par le Conseil d'administration, un accord de principe a été signé avec l'actionnaire majoritaire de Hamon et les principaux partenaires bancaires pour recapitaliser le Groupe, notamment par un apport de liquidités de EUR 15 millions ;
- ✓ La mise en œuvre effective de cette recapitalisation dont l'apport de liquidités de EUR 15 millions est conditionnée à l'extension de la maturité de l'emprunt obligataire de dix ans pour aligner les efforts de l'ensemble des actionnaires et des créanciers,

¹ Le résultat net de 2019 s'élevait à EUR -0,2 million en 2019 après intégration d'un gain exceptionnel de EUR 28,6 millions lié au refinancement de l'emprunt obligataire.

extension qui sera soumise à la décision des obligataires dans le courant du mois de mai ;

- ✓ Compte tenu de l'importance du plan de recapitalisation et l'apport de nouvelles liquidités de EUR 15 millions sur la trésorerie du Groupe et sur sa continuité d'exploitation, le rapport annuel du Groupe ne peut être arrêté en continuité, à ce jour, par le Conseil d'administration et ne sera dès lors publié qu'après la décision des obligataires.

Activité commerciale

Au cours de l'année 2020, les commandes se sont élevées à EUR 293,9 millions, en baisse de 14,6% par rapport à la même période en 2019, malgré un premier semestre en ligne avec les attentes à EUR 192 millions. Les conditions exceptionnelles liées à la pandémie ont entraîné un ralentissement des activités Customer Services dès la fin du premier trimestre, en parallèle aux premiers confinements et à l'impossibilité d'accéder aux sites de nos clients. Les demandes pour les projets de type greenfield ont diminué durant le deuxième semestre, à mesure que les grands donneurs d'ordre ont intégré l'incertitude liée à la résolution de la pandémie dans leur processus décisionnel d'investissement.

L'activité Customer Service représente 25% des prises de commandes de 2020. Dans le cadre du nouveau plan stratégique, le Groupe poursuit son expansion sur ce segment spécifique qui offre des cycles d'exécution plus courts, permettant une meilleure maîtrise des risques et du besoin en fonds de roulement.

Le Groupe va également poursuivre le développement du segment Large Aftermarket, regroupant les projets de renouvellement et de mise à niveau d'installations existantes, qui représente 23% des prises de commandes 2020. Ce segment est plus stable que le cœur de métier historique du Groupe, à savoir les projets de type greenfield, et demande moins de capacité de financement durant l'exécution.

Avancement des projets

Le chiffre d'affaires est en baisse de 15,2% par rapport à 2019. La pandémie liée au Covid-19 a impacté négativement la capacité du Groupe à poursuivre normalement l'exécution des contrats, notamment en cours de montage sur site. La baisse des prises de nouvelles commandes a également pesé sur le chiffre d'affaires de l'année, particulièrement en Customer Service, dont l'essentiel est reconnu dans le compte de résultats de l'année en cours. Les ventes liées à nos activités de Customer Service ont atteint EUR 65 millions en 2020, soit 25% du chiffre d'affaires. La part de ces activités dans le chiffre d'affaires consolidé est resté stable.

Le chiffre d'affaires de la région Amériques est en croissance de 20,3% par rapport à 2019, grâce à un bon carnet de commandes au 1^{er} janvier 2020. L'Asie est restée relativement stable et la baisse d'activité la plus marquée a été observée en EMEA (-31%). Cette dernière reste la région la plus importante du Groupe et représente plus de 40% du chiffre d'affaires consolidé.

Résultat opérationnel

L'EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits et charges s'élève à EUR -12 millions, contre EUR -1,9 million en 2019. Cela s'explique principalement par le volume d'affaires insuffisant, notamment dû aux conséquences du Covid-19 sur l'exécution des projets et les prises de commandes, par la dégradation du niveau de marge liée à

l'exécution de 2 contrats majeurs exécutés en EMEA, en partie compensée par la réduction des frais généraux nets et par le profit reconnu sur des subventions gouvernementales des autorités américaines dans le cadre du plan de relance Covid-19 (EUR 3,1 millions).

Résultat net

Hamon a clôturé 2020 avec un résultat net part du Groupe de EUR -42,7 millions, contre une perte normative de EUR -28,3 millions en 2019². Cela inclut notamment des charges non-décaissées telles que les dépréciations de goodwill et d'immobilisations incorporelles pour EUR 5 millions et l'amortissement accéléré d'une partie de la réévaluation à la valeur de marché des dettes refinancées en 2019 pour EUR 2,4 millions.

Bilan

Durant le premier semestre 2020, le Groupe a refinancé certaines facilités bancaires locales comme annoncé lors du refinancement global signé en 2019 et a pu ainsi maximiser l'utilisation du prêt subordonné signé dans le cadre du même refinancement. Les capitaux propres ont, quant à eux, été négativement impactés par le résultat net reconnu sur l'année écoulée pour s'établir à EUR -18,8 millions à fin décembre 2020. Il en résulte la mise en oeuvre de la procédure prévue par le Code des sociétés et associations compte tenu de ce que les pertes de l'exercice ont réduit l'actif net à moins d'un quart du capital social de la Société.

La dette financière nette du Groupe est en augmentation de 14,5% pour s'établir à EUR 88,8 millions. Certaines nouvelles dettes ont été contractées durant l'année écoulée : un crédit-pont de EUR 6 millions a été octroyé par la Sogepa en janvier dernier pour pré-financer 3 opérations de crédit-bail en Allemagne, France et aux Etats-Unis et un prêt de EUR 2 millions a été souscrit par la SBI/BMI pour l'acquisition d'Esindus en décembre dernier.

Roadmap 2025

Un nouveau plan stratégique à 5 ans « Roadmap 2025 » a été élaboré avec le Conseil d'administration. Orienté autour des forces de Hamon et de son savoir-faire technologique, il vise à rétablir la capacité financière et opérationnelle du Groupe. Il est décliné suivant 3 axes :

- Stratégie marchés et produits : plus grande sélectivité dans les projets de type greenfield, et accélération du développement des segments Services pour capitaliser sur la base installée et capter les marchés de renouvellement d'installation. Ce mix d'activité permettra d'optimiser les ressources en trésorerie ;
- Excellence opérationnelle : meilleure intégration des processus de vente et d'exécution, redéfinition des processus de gestion de projet et d'ingénierie, et optimisation des frais de structure ;
- Une nouvelle équipe de management et une organisation responsabilisante autour de 5 clusters soutenu par des fonctions transversales fortes.

Recapitalisation

Le 21 avril 2021, un accord de principe a été signé par la Sogepa et nos partenaires bancaires, sous la condition suspensive de l'accord des créanciers obligataires sur l'extension de la

² Le résultat net de 2019 s'élevait à EUR -0,2 million en 2019 après intégration d'un gain exceptionnel de EUR 28,6 millions lié au refinancement de l'emprunt obligataire

maturité de l'emprunt obligataire à janvier 2035 d'une part, et de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires sur les conditions de l'augmentation de capital d'autre part.

Cet accord de principe porte sur les éléments suivants :

- Augmentation de capital de EUR 15 millions entièrement souscrite par la Sogepa ;
- Abandon de créances des partenaires bancaires à concurrence de EUR 25 millions à répartir comme suit :
 - 100% de la tranche subordonnée, à savoir EUR 14 millions ;
 - EUR 11 millions sur la tranche RCF senior ;
- Réduction du montant disponible sur la ligne d'émission de garanties mise à disposition par le syndicat bancaire de EUR 10 millions ;
- Convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour valider les éléments suivants:
 - Conversion en actions du solde de la tranche RCF senior octroyée par les banques, à savoir EUR 2,1 millions ;
 - Conversion en actions d'une partie de la tranche RCF senior octroyée par la Sogepa pour un montant équivalent de EUR 2,1 millions ;
- Conversion du solde des tranches RCF senior et subordonnée octroyées par la Sogepa, à savoir EUR 26,8 millions (en valeur nominale), en une nouvelle tranche subordonnée dont la maturité sera portée à janvier 2035. Le taux d'intérêt applicable et les modalités de paiement de ces intérêts resteront inchangés par rapport au prêt subordonné existant.

Ces transactions devraient permettre au Groupe Hamon de reconstituer ses fonds propres à environ EUR 23,2 millions (pro forma sur la base des chiffres arrêtés à fin décembre 2020), auxquels s'ajoutera un prêt subordonné long-terme d'EUR 26,8 millions octroyé à 100% par notre actionnaire majoritaire.

L'extension de la maturité de l'emprunt obligataire à janvier 2035 sera inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale des obligataires qui sera convoquée dans le courant du mois d'avril 2021. En l'absence d'une approbation par les créanciers obligataires de l'extension de la maturité de l'emprunt obligataire, les capitaux propres du Groupe ne bénéficieront pas des impacts décrits ci-dessus, et l'augmentation de capital de EUR 15 millions n'aura pas lieu, mettant le Groupe en grande difficulté de trésorerie, ce qui pourrait remettre en cause sa continuité d'exploitation.

Publication du rapport annuel et du rapport du Commissaire

Malgré la signature de la term sheet par la Sogepa et les partenaires bancaires du Groupe, le Conseil d'administration estime à ce stade que l'incertitude liée (i) à l'approbation de l'extension à 2035 de la maturité de l'emprunt obligataire et (ii) à la mise à disposition rapide du financement court terme est trop importante pour qu'il puisse arrêter ses comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2020 selon le principe de continuité. En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de surseoir à l'arrêt des comptes et à la publication du rapport annuel dans l'attente de la décision des créanciers obligataires. De même, le Conseil a demandé le maintien de la suspension de la cotation de l'action Hamon jusqu'à la décision précitée.

Outre l'absence de rapport annuel arrêté par le Conseil d'administration, le Commissaire a par ailleurs confirmé que ses travaux de révision relatifs à l'évaluation de l'hypothèse de continuité ne sont pas terminés à la date de ce communiqué. Il n'a pas été en mesure de recueillir les éléments probants suffisants et appropriés pour émettre une opinion, laquelle dépendra de la

décision des créanciers obligataires et de la justification de la continuité par le Conseil d'administration de Hamon & Cie.

Perspectives

Hamon ne donne pas de guidance sur ses résultats futurs.

REVUE DE L'ANNEE 2020

1. Activités commerciales	2
2. Compte de résultats consolidés	3
3. Bilan consolidé	4
4. Evènements postérieurs à la clôture	5

REVUE DE L'ANNEE 2020

1. Activités commerciales

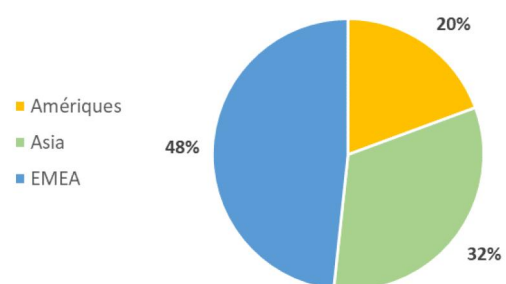
En MEUR	Prise de commandes			Carnet de commandes		
	2020	2019	Var	2020	2019	Var
Amériques	57	93	(39%)	43	86	(50%)
Asia	95	98	(3%)	135	121	+12%
EMEA	142	153	(7%)	191	147	+30%
Total	294	344	(15%)	368	354	+4%

Pour les activités conservées, les prises de commandes de l'exercice au 31 décembre 2020 diminuent de 14,6% pour s'établir à EUR 294 millions.

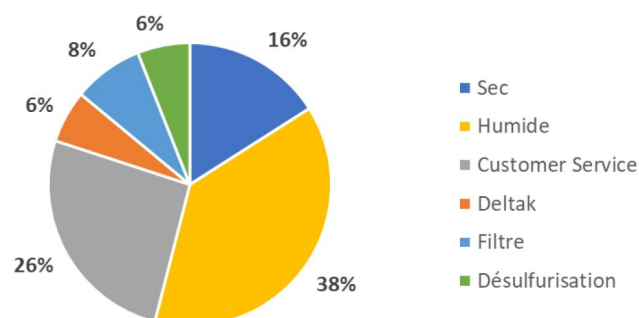
En 2020, les commandes dont le prix de vente est supérieur à EUR 10 millions se limitent à 4 projets (contre 5 en 2019) et ne représentent désormais plus que 25% du total.

Le carnet de commandes s'améliore avec des projets montrant des marges en progression. L'augmentation en EMEA s'explique par l'acquisition de la filiale espagnole Esindus, tandis que la diminution en Amérique est due au faible niveau des prises de commandes en 2020.

Répartition géographique des commandes



Répartition des commandes par technologie



2. Compte de résultats consolidés

En EUR milliers	2020	2019
Chiffre d'affaires	259,5	305,9
Marge brute	25,9	45,4
EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits et charges	(12,0)	(1,9)
<i>EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits et charges / Chiffre d'affaires</i>	<i>-4,6%</i>	<i>-0,6%</i>
Résultat opérationnel avant coûts de restructuration et autres produits et charges	(20,8)	(10,6)
Eléments non-récurrents	(6,7)	(6,2)
Résultat opérationnel (EBIT)	(27,5)	(16,8)
Charges financières nettes	(15,7)	15,0
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises	(0,3)	2,7
Résultat avant impôts (activités poursuivies)	(43,5)	1,0
Impôt sur le résultat	0,8	(0,7)
Résultat net des activités poursuivies	(42,7)	0,2
Résultat net des activités abandonnées	-	-
Résultat net	(42,7)	0,2
Part du Groupe dans le résultat net	(42,7)	(0,2)

Le chiffre d'affaires est en baisse de 15,2% par rapport à 2019, sous le double effet du Covid-19, notamment dans l'activité Customer Service et le retard pris sur l'exécution de certains projets.

La baisse de l'activité ainsi que la détérioration du niveau de marge sur 2 contrats au second semestre ont lourdement pesé sur l'EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits et charges, qui est négatif à EUR -12 millions, contre EUR -1,9 million en 2019. Ces éléments ont été en partie compensés par la réduction des frais généraux nets et par le profit reconnu sur des subventions gouvernementales des autorités américaines dans le cadre du plan de relance Covid-19 (EUR 3,1 millions)

Les éléments non-récurrents correspondent principalement à des réductions de valeur actées sur le goodwill et les immobilisations incorporelles pour les régions EMEA et Amériques, ainsi qu'à des coûts de restructuration.

Les charges financières nettes s'élèvent à EUR -15,7 millions. Elles se composent essentiellement des charges d'intérêts pour EUR -12,9 millions et des pertes de changes non-réalisées à hauteur de EUR -1 million. En 2019, les produits financiers nets étaient positifs à hauteur EUR 15 millions, suite à l'impact exceptionnel du refinancement comptant pour EUR 28,6 millions.

La quote-part dans le résultat net des entreprises associées résulte de pertes enregistrées sur notre coentreprise à Dubai, partiellement compensée par le profit généré lors du changement de méthode de consolidation suite à la prise de contrôle d'une entité en Espagne.

L'impôt sur le résultat est positif, essentiellement en raison de nouvelles mesures fiscales mises en place aux Etats-Unis dans le cadre du plan de soutien aux entreprises, permettant de compenser l'impôt dû au titre de l'exercice 2019 par les pertes anticipées sur l'année en cours.

3. Bilan consolidé

<i>en EUR million</i>	31/12/2020	31/12/2019	Var.
Actifs d'impôts différés	5,6	5,2	+6%
Autres Actifs non courants	70,0	86,4	(19%)
Stock et Travaux en cours (actif)	67,1	87,5	(23%)
Clients et autres débiteurs	105,3	109,2	(4%)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41,7	30,7	+36%
Actifs détenus en vue de la vente	0,7	0,0	-
Autres actifs courants	6,1	5,9	+2%
Total actif	296,4	325,1	(9%)
Capitaux propres	(18,8)	27,2	(169%)
Passifs d'impôts différés	3,0	0,6	x3,9
Emprunt subordonné	23,5	10,1	x1,3
Passifs financiers non courants	47,3	58,5	(19%)
Autres passifs non courants	3,8	5,7	(34%)
Passifs financiers courants	59,7	39,7	+50%
Travaux en cours (passif)	60,2	57,0	+6%
Fournisseurs et autres créditeurs	111,3	116,4	(4%)
Autres passifs courant	6,5	9,8	(34%)
Total passif	296,4	325,1	(9%)
Besoin de fond de roulement	0,6	19,5	(97%)
Dette nette	88,8	77,5	+15%

La dette nette du Groupe s'élève à EUR 88,8 millions, en légère hausse par rapport à 2019. Cette variation inclut des éléments non-cash, tels que des dettes additionnelles de location opérationnelle (EUR +7,2 millions) suite à la conclusion de nouveaux baux en accord avec IFRS 16 et la première consolidation d'une entité espagnole (EUR +3,7 millions). L'impact net de l'amortissement et de la revalorisation de la dette refinancée suite à l'application d'IFRS 9 s'élève à EUR +2,3 millions. Outre ces éléments non cash, la variation de la dette nette s'explique par la variation de la position cash et des autres emprunts.

Le besoin en fonds de roulement du Groupe a largement diminué par rapport à 2019 pour s'établir à EUR 0,6 million, contre EUR 19,5 millions à fin 2019. Cela s'explique principalement par une diminution du niveau des factures clients et des avances payées aux fournisseurs ainsi que par une augmentation de l'encours de factures ouvertes auprès de ces derniers.

4. Evènements postérieurs à la clôture

Des discussions sur un plan de recapitalisation ont été engagées avec la Sogepa en tant qu'actionnaire majoritaire et créancier du Groupe, les partenaires bancaires, afin d'assurer au Groupe les moyens et la structure financière nécessaires pour mener à bien le nouveau plan stratégique et traverser la crise sanitaire dans les meilleures conditions. Le 21 avril 2021, un accord de principe a été signé par la Sogepa et nos partenaires bancaires. Ces transactions devraient permettre au Groupe Hamon de reconstituer ses capitaux propres de EUR -18,8 millions au 31 décembre 2020 à environ EUR 23,2 millions (pro forma sur la base des chiffres arrêtés à fin décembre 2020), auxquels s'ajoutera un prêt subordonné long-terme d'EUR 26,8 millions octroyé à 100% par notre actionnaire majoritaire. La mise en œuvre effective de ce refinancement est conditionnée à l'accord des créanciers obligataires de prolonger la maturité de l'emprunt obligataire de 2025 à 2035.

Le Tribunal des faillites de Bochum a ouvert, en date du 5 janvier 2021, une procédure de faillite provisoire sur les biens de la filiale Hamon Enviroserv GmbH et a désigné un curateur provisoire afin que la masse de faillite future soit sécurisée par ce dernier. Le curateur provisoire a rendu son rapport au Tribunal des faillites de Bochum qui a décidé d'ouvrir une procédure de faillite ordinaire sur le patrimoine de Hamon Enviroserv GmbH à la date du 1 avril 2021.